

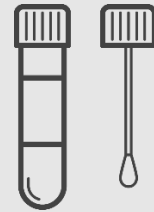
## Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

# Autodépistage de la COVID-19

Des trousse d'autodépistage sont maintenant disponibles en Ontario; vous pouvez en utiliser une chez vous ou ailleurs pour déterminer si vous avez la COVID-19. La présente fiche d'information explique les étapes à suivre selon le résultat de l'autodépistage. Pour savoir quand utiliser l'autodépistage de la COVID-19, veuillez lire la page [Information sur le dépistage et les centres de dépistage de la COVID-19](#) du ministère de la Santé.

### Qu'est-ce que la trousse d'autodépistage de la COVID-19?

- Il s'agit d'un dispositif de dépistage qu'on achète généralement en ligne ou au comptoir et qui peut servir à l'autodépistage de la COVID-19 chez soi ou ailleurs.
- La trousse d'autodépistage donne un résultat sur place en 30 minutes environ. On la distingue de la trousse d'autoprélèvement, qui sert à prélever un échantillon à envoyer au laboratoire aux fins d'analyse. Il ne faut pas envoyer l'échantillon de la trousse d'autodépistage au laboratoire.
- Utilisez uniquement une trousse d'autodépistage approuvée par Santé Canada.
- Pour effectuer l'autodépistage, suivez soigneusement les instructions de l'emballage de la trousse d'autodépistage.



### Si votre résultat d'autodépistage est positif

- Vous pourriez avoir la COVID-19, mais devriez passer un test de laboratoire dès que possible pour confirmer votre résultat.
- Vous devriez vous auto-isoler immédiatement jusqu'à ce que vous receviez le résultat de confirmation de votre test de laboratoire.
- Avisez les membres de votre ménage et vos autres contacts étroits qu'ils doivent rester chez eux jusqu'à ce que vous receviez le résultat de confirmation de votre test de laboratoire.
- Dans la mesure du possible, évitez d'utiliser les transports en commun, comme l'autobus ou le train, et suivez les consignes de santé publique visant à réduire la propagation de la COVID-19.
- Si le résultat de confirmation de votre test de laboratoire est positif, vous, les membres de votre ménage et vos autres contacts étroits devriez vous auto-isoler. Vos contacts devraient aussi passer un test de COVID-19. Le bureau de santé publique de votre localité sera avisé de votre résultat de laboratoire positif et vous communiquera d'autres conseils.

## Si le résultat de votre autodépistage est négatif, mais que vous avez des symptômes ou avez eu une exposition à la COVID-19

- Il est moins probable que vous ayez la COVID-19, mais vous devriez passer un test de laboratoire dès que possible pour confirmer votre résultat, car la trousse d'autodépistage peut ne pas être aussi efficace que le test de laboratoires pour détecter la COVID-19.
- Vous devriez vous auto-isoler jusqu'à ce que vous receviez le résultat de confirmation de votre test de laboratoire.
- Si vous êtes symptomatique, avisez les membres de votre ménage et vos autres contacts étroits qu'ils doivent rester chez eux jusqu'à ce que vous receviez le résultat de confirmation de votre test de laboratoire.
- Dans la mesure du possible, évitez d'utiliser les transports en commun, comme l'autobus ou le train, et suivez les consignes de santé publique visant à réduire la propagation de la COVID-19.
- Si le résultat de confirmation de votre test de laboratoire est positif, vous, les membres de votre ménage et vos autres contacts étroits devriez vous auto-isoler. Vos contacts devraient aussi passer un test de COVID-19. Le bureau de santé publique de votre localité sera avisé de votre résultat de laboratoire positif et vous communiquera d'autres conseils.

## Si le résultat de votre autodépistage est négatif, que vous n'avez AUCUN symptôme et n'avez eu AUCUNE exposition à la COVID-19

- Il est moins probable que vous ayez la COVID-19. Vous pouvez reprendre vos activités quotidiennes tout en continuant de suivre tous les conseils de santé publique.

## Si le résultat de votre autodépistage est invalide

- Un résultat invalide signifie que la trousse d'autodépistage n'a pas produit de résultat négatif ni positif.
- Dans ce cas, vous devriez plutôt passer un test de laboratoire pour obtenir un résultat de test valide.
- Vous devriez continuer de suivre tous les conseils de santé publique visant à réduire la propagation de la COVID-19.

## Autres ressources

- Santé publique Ontario :
  - [Comment se protéger de la COVID-19](#)
  - [Comment s'auto-isoler](#)
  - [Vous venez d'effectuer un test de dépistage de la COVID-19 : ce que vous devez savoir](#)
  - [À quel moment les membres d'un ménage doivent-ils s'auto-isoler](#)

## En savoir plus sur le virus

Pour en savoir plus sur la COVID-19 et obtenir de l'information à jour, visitez le site Web du ministère de la Santé de l'Ontario : [ontario.ca/coronavirus](https://ontario.ca/coronavirus).

Le contenu du présent document est à jour jusqu'au 16 juillet 2021.